Relance de l'économie, une contribution inégale des chambres consulaires

vendredi 3 octobre 2014, par lpe

Le 19 septembre dernier, le Ministre de l'économie Emmanuel Macron est venu présenter à l'assemblée des présidents de chambres de commerce et d'industrie son projet de réforme pour le réseau consulaire. Placé sous le signe d'une diminution des ressources fiscales des chambres et d'un prélèvement sur les réserves de certaines, ce dispositif, qui s'inscrit dans le projet de loi de finances pour 2015, a entraîné une levée de boucliers en régions avec des menaces de licenciements et de fermetures de structures gérées par les chambres (CFA, aéroports, centres de formation…)

Qu'en est-il exactement ? Rappelons que les Chambres consulaires (CCI, CMA et Chambres d'agriculture) sont dirigées par des chefs d'entreprise élus par leurs pairs (prochaines élections en 2015).
Rappelons aussi la décision du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 : « *En vue d'améliorer le service rendu, les réseaux consulaires, comme l'ensemble des structures publiques, doivent participer à l'effort de rationalisation, de mutualisation des fonctions supports, de réduction de la dispersion des structures. Ces dernières seront incitées à proposer des réformes d'organisation et de fonctionnement pour améliorer leur efficience et le service rendu aux entreprises. Ces économies se traduiront par une diminution de la charge correspondante sur ces dernières. En l'absence de projets ambitieux, et après une concertation avec celles-ci, le Gouvernement prendra des dispositions pour rationaliser le réseau des Chambres de Commerce et d`Industrie (CCI) et des Chambres des Métiers et de l`Artisanat (CMA)* ». Egalement les dispositions adoptées dans la foulée : lire ici

La disposition qui vient d'être inscrite dans le projet de loi de finances est donc issue d'une continuité dans un processus amorcé depuis plus de 6 ans.
Les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres d'agriculture et les agences de l'eau sont directement visées dans ce projet de loi de finances pour 2015 (à lire ici). Aucune disposition ne semble concerner les Chambres des métiers et de l'artisanat. On peut se demander pourquoi ?

Pour en revenir aux chambres de commerce et d'industrie, leurs ressources fiscales (issues de la taxe additionnelle à la CFE et à la CVAE payées par les entreprises) ont largement diminué depuis 2011 : -4% cette année là, -8% en 2012, -15% en 2013 et -20% en 2014. Une nouvelle baisse de 37% est prévue pour 2015. A noter que dans bien des chambres consulaires, ces ressources fiscales sont un moyen de financement minoritaire de leur fonctionnement (autour de 30%) et que cette baisse de taxes devrait engendrer une baisse de la fiscalité des entreprises à la même hauteur, ce dont doutent certains élus des chambres consulaires.
Le Cabinet du Ministère de l'économie, joint par le Petit économiste a confirmé, pour sa part, une baisse corrélative des taxes additionnelles demandées aux entreprises.

Un prélèvement inégal sur les fonds propres des CCI

L'autre volet des dispositions inscrites dans cette loi de finances concerne un prélèvement effectué par l'Etat le 15 mars 2015 sur les réserves des chambres de commerce. Ce prélèvement, qui fait apparaître de lourdes disparités fait bondir les présidents de chambres les plus impactées. Parmi elles, la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle, qui devra s'acquitter d'un peu plus de 10 millions d'euros. Son président, Robert Butel, par ailleurs expert comptable, ne décolère pas : "*Ne pouvant emprunter, nous avons au fil des années mis plus de 17 millions d'euros de côté afin de financer le développement de l'aéroport qui est géré directement par la chambre, le bâtiment du CIPECMA prévu pour 2015, l'agrandissement du Groupe Sup de Co qui sont des structures externalisées mais qu'il faut accompagner. Des projets très avancés qu'il va nous falloir stopper. Nous gérons le seul CFA excédentaire de la région, effectivement nos finances sont saines mais ce qu'on nous impose c'est de payer pour ceux qui sont en difficultés, c'est inégalitaire et je ne suis pas d'accord. Les chambres de commerce des Deux-Sèvres, de la Vienne ne sont pas appelées à contribuer à ces 500 millions, tout comme Bordeaux, Nantes ou Lille, on marche sur la tête ! Nous contraindre à nous regrouper je veux bien mais ces économies d'échelle ne représenteront pas de grosses sommes.*
Quels projets structurants sont proposés avec ces 500 millions d'euros, nous n'en savons rien. Je suis très inquiet pour le développement de nos territoires, qui prendra le relais pour la gestion de l'aéroport, des centres de formation ? Les services gratuits que nous assurons pour les entreprises vont tous devenir payants, nous allons vers un système anglo-saxon ultra-libéral qui ne va pas dans le bon sens."

Vers un système de services payants aux entreprises ?

Effectivement, au regard de leurs comptes, certaines chambres présentent des réserves plutôt confortables : 17,7 millions d'euros à la CCI de La Rochelle, 5,7 millions d'euros à la CCI des Deux-Sèvres, 7,5 millions d'euros de fonds propres à la CCI de Rochefort-Saintonge (Chiffres 2013) ou encore 8,8 millions d'euros pour la CCI d'Angoulême. De même, la plupart présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire.
Face à ces constats, les réactions sont diverses : pour François Asselin, le Président de la CGPME Poitou-Charentes "*Effectivement, l'Etat a besoin de fonds, donc il réforme ce qui est le plus facile : l'armée, les chambres consulaires… Il est à craindre que les chambres de commerce vertueuses vont payer pour les autres. Certes, le regroupement de certaines chambres, engagé il y a plusieurs années est loin d'être abouti, mais cette marche forcée va faire tomber des pans entiers d'activités gérés jusqu'alors par les CCI. Qui va prendre le relais dans nos territoires ?*"
Pour Gaël Praud, président du CJD sud Deux-Sèvres : "*il est regrettable qu'une fois encore ce soient les bons élèves qui soient sanctionnés. Au titre de la solidarité territoriale, ce n'est pas idiot d'aller chercher l'argent là où il y en a mais de là à condamner des projets de développement locaux comme le montre l'exemple de La Rochelle, c'est autre chose. Le problème dans ce projet, c'est encore une fois la méthode, on applique une règle de calcul sans regarder à quoi l'argent est destiné. Il ne faut surtout pas brider la dynamique économique locale. Quant à l'utilisation des 500 millions d'euros, il faudrait savoir si cette somme est destinée à baisser les charges dans le cadre du pacte de compétitivité ou à combler des déficits !*"

Pour être complets sur la teneur de ces nouvelles propositions, notons que dans le projet de loi de finances pour 2015, le gouvernement explique cette disparité de prélèvements sur les fonds propres des CCI par une règle de calcul qui peut se résumer comme suit : 500 millions d'euros prélevés sur les chambres disposant de plus de 120 jours de fonds de roulement en réserves à proportion de leurs capacités financières. L'utilisation de ces 500 millions n'est, par contre, pas clairement précisée !

CR.

Voici les tableaux présentés dans le PLF 2015 présentant en détails les montants prélevés en mars 2015 sur les réserves des chambres concernées :

Chambre de commerce et d'industrie		Montant du prélèvement (en euros)
CCIT	Ain	4 739 152
CCIT	Aisne	6 429 742
CCIT	Ajaccio et Corse du Sud	137 607
CCIT	Alençon	900 547
CCIT	Alès Cévennes	103 743
CCIR	Alsace	1 640 140
CCIT	Angoulême	10 412 701
CCIR	Aquitaine	37 513
CCIT	Ardèche	3 364 652
CCIT	Ardennes	4 429 954
CCIT	Ariège	3 637 395
CCIT	Artois	4 536 186
CCIR	Auvergne	1 918 625
CCIT	Aveyron	803 281
CCIR	Basse-Normandie	822 832
CCIT	Bastia et Haute Corse	526 288
CCIT	Béziers	2 858 427
CCIT	Bordeaux	492 124
CCIR	Bourgogne	1 243 569
CCIT	Brest	15 380 928
CCIR	Bretagne	5 442 263
CCIT	Caen-Normandie	615 633
CCIT	Cantal	755 710
CCIT	Carcassonne	6 252 245
CCIR	Centre	2 483 525
CCIT	Centre et Sud Manche	2 401 206
CCIT	Châlons-en-Champagne	3 422 858
CCIR	Champagne-Ardenne	1 840 382
CCIT	Cherbourg-Cotentin	1 156 492
CCIT	Cognac	966 869
CCIT	Colmar et Centre Alsace	749 312
CCIT	Corrèze	1 756 105
CCIR	Corse	593 282
CCIT	Côte d'Opale	11 348 041
CCIT	Côte d'Or	4 416 580
CCIT	Creuse	1 871 377
CCIT	Dieppe	2 022 165
CCIT	Dordogne	2 414 066
CCIT	Doubs	8 534 002
CCIT	Drôme	12 273 545
CCIT	Elbeuf	1 526 003
CCIT	Essonne	2 550 436
CCIT	Eure-et-Loir	1 047 700
CCIT	Flers-Argentan	1 305 910
CCIT	Puy-de-Dôme	18 363 967
CCIT	Reims-Epernay	6 495 677
CCIR	Rhône-Alpes	9 270 213
CCIT	Roanne-Loire Nord	973 134
CCIT	Rochefort et Saintonge	2 225 734
CCIT	Saint-Malo-Fougères	4 381 488
CCIT	Saône-et-Loire	3 229 213
CCIT	Seine et Marne	19 346 275
CCIT	Strasbourg et Bas-Rhin	130 813
CCIT	Tarbes Hautes-Pyrénées	2 753 686
CCIT	Tarn	3 091 114
CCIT	Territoire de Belfort	2 333 788
CCIT	Touraine	4 771 397
CCIT	Troyes et Aube	2 028 651
CCIT	Var	17 168 081
CCIT	Vaucluse	346 617
CCIT	Vendée	3 582 404
CCIT	Villefranche	3 033 833
CCIT	Vosges	5 797 175
CCIT	Yonne	1 686 599
CCIR	Franche-Comté	1 265 295
CCIT	Gers	1 341 970
CCIT	Grand Hainaut	11 352 051
CCIT	Grenoble	2 187 234
CCIT	Haute-Loire	674 727
CCIT	Haute-Marne	1 942 403
CCIR	Haute-Normandie	4 427 682
CCIT	Hautes-Alpes	2 058 003
CCIT	Haute-Saône	157 998
CCIT	Haute-Savoie	1 508 414
CCIT	Indre	3 888 995
CCIT	Jura	270 679
CCIT	La Rochelle	10 182 675
CCIT	Landes	721 973
CCIR	Languedoc-Roussillon	3 044 514
CCIT	Le Havre	7 577 327
CCIT	Libourne	2 083 273
CCIT	Limoges	1 183 612
CCIR	Limousin	266 998
CCIT	Littoral Normand-Picard	4 170 696
CCIT	Loiret	3 348 800
CCIT	Loir-et-Cher	4 650 435
CCIR	Lorraine	1 379 860
CCIT	Lot	1 971 757
CCIT	Lot-et-Garonne	386 441
CCIT	Lozère	530 641
CCIT	Lyon	4 637 889
CCIT	Marseille Provence	2 097 950
CCIT	Mayenne	536 025
CCIT	Meurthe-et-Moselle	2 276 644
CCIT	Meuse	1 001 674
CCIR	Midi-Pyrénées	1 596 723
CCIT	Montauban et Tarn-et-Garonne	332 594
CCIT	Montluçon-Gannat Portes d'Auvergne	1 736 182
CCIT	Morbihan	4 726 525
CCIT	Morlaix	9 833 833
CCIT	Moulins-Vichy	2 431 467
CCIT	Narbonne	1 250 378
CCIT	Nice Côte d'Azur	14 831 512
CCIT	Nîmes	3 234 732
CCIR	Nord de France	7 144 648
CCIT	Nord-Isère	1 322 682
CCIT	Oise	8 933 746
CCIR	Paris-Ile-de-France	83 192 162
CCIT	Pau Béarn	2 908 686
CCIT	Pays d'Arles	2 095 634
CCIT	Pays d'Auge	1 905 067
CCIR	Pays de la Loire	4 970 341
CCIT	Perpignan	1 520 944
CCIR	Picardie	5 046 250
CCIR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 690 287